

PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 31 mars 2016

L'an deux mil seize, le trente et un mars à 20h00, le Conseil Municipal de BESSINES, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Jacques MORONVAL, Maire de Bessines.

Conseillers en exercice : 19

Présents : 11

Votants : 14

Date de la convocation : 25 mars 2016

NOM	PRESENT	ABSENT	POUVOIR
Jacques MORONVAL	X		
Noëlle ROUSSEAU		X	Jacques MORONVAL
Patrick THOMAS	X		
Christophe SAUZEAU	X		
Brigitte SOLDERA		X	Nathalie PETIT
Bruno FUMERON	X		
Michel VOINEAU		X	
Michel ROBICHON	X		
Dany RENAUD		X	
Nathalie PETIT	X		
Véronique NIGNOL	X		
Odile NIVELLE	X		
Serge GELIN		X	
Muriel HARYMBAT		X	
Anthony SAINT-MARTIN		X	Christophe SAUZEAU
Bernard PITHON	X		
Francis GUILLEMET	X		
Nathalie PINEAU-COURJAUD	X		
Gwenaëlle DELCROS		X	

ORDRE DU JOUR

- 1- Vote des comptes de gestion 2015
- 2- Vote des comptes administratifs 2015 et affectation des résultats
- 3- Vote du taux des taxes directes locales
- 4- Vote du budget principal et des budgets annexes 2016

POINT 1 : Vote des comptes de gestion 2015

Vu les comptes de gestion établis par Madame Catherine DEVERE, Trésorier Municipal,

Le Conseil est invité à approuver le compte de gestion de la commune avec lequel notre compte administratif se trouve en concordance, et dont les résultats 2015 s'établissent ainsi qu'il suit :

- Dépenses de fonctionnement : 1 297 272,17 €
- Recettes de fonctionnement : 1 568 212,29 €
- Dépenses d'investissement : 617 643,67 €
- Recettes d'investissement : 1 317 314,32 €

✚ Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal adopte le compte de gestion de la commune exercice 2015.

POUR	CONTRE	ABSTENTIONS
14	0	0

Le Conseil est invité à approuver le compte de gestion du centre de loisirs avec lequel notre compte administratif se trouve en concordance, et dont les résultats 2015 s'établissent ainsi qu'il suit :

- Dépenses de fonctionnement : 24 635,78 €
- Recettes de fonctionnement : 26 220,50 €
- Dépenses d'investissement : 0,00 €
- Recettes d'investissement : 2 802,00 €

✚ Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal adopte le compte de gestion du Centre de Loisirs exercice 2015.

POUR	CONTRE	ABSTENTIONS
14	0	0

POINT 2 : Vote des comptes administratifs 2015 et affectation des résultats

Le Conseil, réuni sous la présidence de M. Bernard PITHON, élu président de séance en application de l'article L.2121-14 du code général des collectivités territoriales, délibérant sur les résultats des comptes administratifs exercice 2015 pour le budget principal et le budget annexe dressé par Monsieur Jacques MORONVAL, maire qui s'est retiré au moment du vote :

CENTRE DE LOISIRS :

Le compte administratif présente un excédent de fonctionnement de 1 584,72 € et un excédent d'investissement de 2 802,00 €.

Le résultat cumulé est le suivant :

- déficit d'investissement de 0 €
- excédent de fonctionnement de 61 806,43 €

↳ Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- constate les identités de valeurs avec le compte de gestion ;
- adopte les résultats ;
- décide d'affecter le résultat de la manière suivante :
 - ◇ 61 806,43 € au 002 (recettes de fonctionnement)

POUR	CONTRE	ABSTENTIONS
14	0	0

COMMUNE :

Le résultat de clôture de l'exercice 2015 présente un excédent de fonctionnement de 270 940,12 € et un excédent d'investissement de 699670,65 €.

Le résultat cumulé de clôture fait apparaître un excédent de fonctionnement de 517 799,09 € et un déficit d'investissement de 319 669,66 € avæ 239 000 € de restes à réaliser en dépenses et 60 000 € en recettes.

↳ Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- constate les identités de valeurs avec le compte de gestion ;
- adopte les résultats ;
- décide d'affecter le résultat de la manière suivante :
 - ◇ 319 669,66 € au 001 (dépenses d'investissement)
 - ◇ 498 669,66 € au 1068 (prélèvement en recettes de fonctionnement)
 - ◇ 19 129,43 € au 002 (recettes de fonctionnement restant à reporter)

POUR	CONTRE	ABSTENTIONS
14	0	0

POINT 3 : Vote du taux des taxes directes locales

Il est proposé aux membres du Conseil Municipal de laisser le taux des taxes directes locales inchangé pour 2016.

Les taux s'établiront comme suit :

	TAUX 2015	TAUX PROPOSES AU VOTE POUR 2016
Taxe d'habitation	15.21 %	15.21 %
Taxe foncière bâtie	20.07 %	20.07 %
Taxe foncière non bâtie	72.50 %	72.50 %

↳ Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal adopte les taux ci-dessus pour l'année 2016.

POUR	CONTRE	ABSTENTIONS
14	0	0

POINT 4 : Vote du budget principal et des budgets annexes 2016

- **Budget principal :**

La section de fonctionnement s'équilibre en recettes et en dépenses à 1 603 000 €.

La section d'investissement s'équilibre en recettes et en dépenses à 1 304 000 €.

↳ Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal adopte le budget principal 2016.

POUR	CONTRE	ABSTENTIONS
14	0	0

- **Centre de loisirs :**

La section de fonctionnement s'équilibre en recettes et en dépenses à 86 185 €.

↳ Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal adopte le budget 2016 du Centre de Loisirs.

POUR	CONTRE	ABSTENTIONS
14	0	0

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h15.